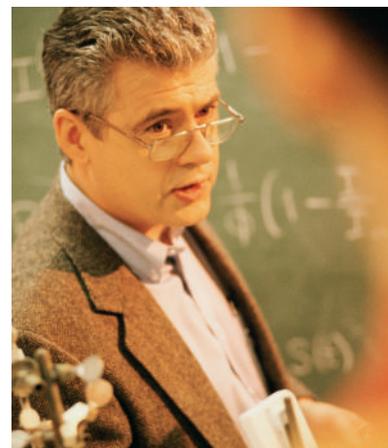


Devenir enseignant, c'est possible

Afin de garantir l'égalité des chances dans l'accès à l'emploi des personnes handicapées, **deux voies de recrutement** vous sont ouvertes :

■ **Le recrutement par concours**, pour lequel il est possible d'obtenir un aménagement des épreuves ;

■ **La voie contractuelle**, pour laquelle 200 postes de professeurs également répartis entre premier et second degrés sont réservés aux personnes handicapées à la rentrée 2007.



Devenir enseignant : quel beau projet professionnel ! Le maître est un passeur d'excellence pour l'élève. Ce métier est ouvert à tous. C'est le sens du message que je veux délivrer aujourd'hui. Mon ministère emploie plus de 22 000 enseignants handicapés : ces enseignants sont une source permanente de richesse pour le système éducatif et porteurs d'innovation dans les pratiques de classe. Des avancées majeures ont été accomplies depuis 2002. Mais des progrès importants restent à accomplir pour l'emploi des personnes handicapées comme nous y invite la loi du 11 février 2005 votée à l'initiative du président de la République.

Élargir l'accès à l'enseignement pour les personnes handicapées est un enjeu majeur pour l'École dans les prochaines années. Pour relever ce défi, j'ai nommé auprès du directeur général des ressources humaines, un délégué à l'emploi des personnes handicapées.

Mais des possibilités d'accès au métier de professeur sont d'ores et déjà offertes. Ainsi un enseignant handicapé bénéficie d'accompagnements techniques ou humains dans la conduite de sa classe. Des aménagements permettent aux personnes atteintes d'un handicap de concourir avec des chances égales de réussite. J'ai voulu, pour le recrutement par la voie contractuelle 2007 - c'est une première - réserver explicitement 200 postes aux diplômés handicapés.

Je salue l'initiative de l'Onisep, qui vise par ce dépliant, à informer le plus largement le public d'étudiants ou de diplômés via les universités ou les associations.

Gilles de Robien,

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Pour devenir enseignant, conseiller principal d'école

recrutement par concours

Conseil

● Michèle DENAT,

correspondante handicap académie de Montpellier

« En tant que référent académique, il me semble important d'attirer en premier lieu l'attention des futurs candidats sur la nécessité de mener une vraie réflexion sur le métier d'enseignant, de faire le point entre la représentation qu'ils peuvent avoir et la réalité du métier en échangeant avec des enseignants en activité.

Dans un second temps, il est utile de se positionner par rapport à une filière, une discipline correspondant à leur formation initiale et à leur niveau de diplôme en se documentant auprès des divisions d'examens et concours et en prenant connaissance du programme des épreuves des concours*.

Enfin, quel que soit le type de difficulté rencontré en termes d'adaptation, d'aménagement ou de suivi, les personnels recrutés sous contrat peuvent toujours se référer au correspondant handicap qui, avec l'aide des différents acteurs, directeur des ressources humaines, médecins, assistantes sociales, corps d'inspection, tentera de trouver les réponses adaptées à chaque situation individuelle. »

*disponible sur www.education.gouv.fr, rubrique concours, emplois et carrières -SIACd

Témoignage

● Françoise,

professeure des écoles dans l'académie de Montpellier

« J'ai 29 ans, je suis professeure des écoles dans l'Éducation nationale depuis 2004 et reconnue travailleuse handicapée.

J'ai pu accéder à ce statut par la voie contractuelle. Pour cela, j'ai constitué un dossier contenant mes diplômes (licence), mes certificats médicaux et mes justificatifs COTOREP.

Après examen de ma candidature, l'inspecteur de l'Éducation nationale de l'académie de Montpellier m'a reçue pour un entretien.

Au cours de la discussion, nous avons abordé les différentes missions de l'école, mes motivations et les projets auxquels j'avais participé (j'ai été aide-éducatrice pendant 5 ans).

Quelque temps plus tard, je recevais une lettre confirmant mon admission à l'IUFM pour la rentrée 2004. »

Informez-vous

Avant de vous engager vers ce secteur, réfléchissez et informez-vous sur les contraintes matérielles des différents métiers d'enseignant et la possibilité de les exercer malgré votre handicap. La Maison départementale des personnes handicapées et le correspondant handicap de chaque rectorat pourront vous assister dans cette réflexion **comme l'explique Michèle Denat, correspondante handicap de l'académie de Montpellier.**

Les conditions de votre recrutement

Pour augmenter vos chances, vous pouvez participer en même temps aux deux types de recrutements.

Quel que soit le mode de recrutement choisi, vous devez :

- satisfaire aux conditions générales d'entrée dans la fonction publique ;
- posséder les diplômes requis ;
- être reconnu officiellement handicapé, c'est-à-dire faire partie de l'une des catégories suivantes :
 - travailleur reconnu handicapé par la commission des droits et de l'autonomie (anciennement COTOREP) ;
 - victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10% et titulaire d'une rente ;
 - titulaire d'une pension d'invalidité (avec une réduction des deux tiers au moins de la capacité de travail) ;
 - titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires dans le cadre d'accident survenu ou de maladie contractée en service ;
 - titulaire de la carte d'invalidité délivrée par la commission des droits et de l'autonomie (anciennement COTOREP) avec un pourcentage d'incapacité permanente d'au moins 80 % ;
 - titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.
- être déclaré apte à exercer les fonctions souhaitées et avoir un handicap compatible avec celles-ci. Cette évaluation médicale est effectuée soit après la réussite au concours, soit avant le recrutement par la voie contractuelle.

RECRUTEMENT PAR CONCOURS

Les épreuves peuvent être aménagées

Pour garantir le principe de l'égalité entre les candidats, des modalités d'aménagement d'épreuves peuvent être proposées aux candidats handicapés. Vous pouvez demander ces aménagements au moment de l'inscription au concours. Ces modalités peuvent être la majoration du temps de composition, la possibilité de composer en braille, l'assistance d'un secrétaire... Ces aménagements ne sont pas accordés automatiquement, mais sur production d'un certificat médical établi par un médecin agréé et selon la nature du handicap.

Éducation et conseiller d'orientation-psychologue, ou recrutement par contrat

RECRUTEMENT PAR CONTRAT

200 postes sont offerts aux personnes handicapées à la rentrée 2007.

Un premier contrat d'un an avant votre titularisation

Vous êtes recruté pour un contrat d'un an (2 ans pour les conseillers d'orientation-psychologues) et vous suivez la même formation que les candidats admis au concours.

À la fin du contrat, votre aptitude professionnelle est appréciée par un jury spécifique lors d'un entretien. Si l'avis est favorable, vous êtes titularisé. Dans le cas contraire, un second contrat d'une durée équivalente peut éventuellement être proposé. Si vous n'avez pas fait preuve de capacités professionnelles suffisantes, le contrat n'est pas renouvelé et vous pourrez bénéficier des allocations d'assurance chômage.

En cas de titularisation, vous serez affecté dans l'académie (personnel du second degré) ou le département (professeur des écoles) dans lequel vous avez été recruté.

Comment vous porter candidat ?

Vous devez envoyer votre candidature au recteur de l'académie dans laquelle vous souhaitez exercer vos fonctions.

Le dossier doit inclure :

- CV détaillé,
- lettre de motivation,
- photocopie des diplômes,
- justificatif en cours de validité de la qualité de personne handicapée.

Vous devez envoyer vos candidatures⁽¹⁾ assez tôt, car les dossiers sont examinés entre septembre et février pour la rentrée suivante. Vous pouvez présenter votre demande dans plusieurs académies pour augmenter vos chances d'être recruté. Les contrats seront accordés après sélection des dossiers et après plusieurs entretiens dont un avec l'inspecteur de la discipline choisie.

⁽¹⁾ Pour les 200 postes offerts à la rentrée 2007, déposez votre candidature avant le 10 février.

APRÈS VOTRE RECRUTEMENT

Une prise en charge personnalisée

Un soin particulier est porté sur la détermination de l'affectation et sur la compensation du handicap. Ainsi, dans chaque académie, le correspondant handicap reçoit le travailleur handicapé afin d'examiner avec lui quelles aides humaine, matérielle ou technique peuvent lui être apportées.

Comme enseignant handicapé, vous bénéficiez, si besoin, d'un aménagement de votre poste de travail (financement d'équipements individuels adaptés), d'aménagements horaires et, dans certains cas, d'un accompagnement par un assistant. Vous êtes prioritaire pour les mutations, les détachements et les mises à disposition.

Témoignage

● **Micheline,**

professeure des écoles, académie de Toulouse

« Reconnue travailleuse handicapée depuis 1990 en raison d'une maladie invalidante et évolutive, titulaire d'une licence d'anglais, j'ai souhaité devenir professeure des écoles. Après une formation d'une année en IUFM à l'issue de laquelle j'ai obtenu ma titularisation, une classe de CM1 m'a été confiée. Les appréhensions que j'éprouvais sur mes capacités à gérer une classe et à m'intégrer à l'équipe pédagogique au sein d'un établissement scolaire, bien que quelque peu dissipées lors de mes stages en IUFM, ont rapidement disparu. **Après avoir expliqué mon handicap à mes élèves, j'ai la satisfaction de constater qu'ils n'y prêtent plus attention.** »

Témoignage

● **Élizabeth,**

professeure de vente de lycée professionnel, académie d'Orléans-Tours

« Après un recrutement par la voie contractuelle, ma titularisation à la rentrée 2005 m'a permis de trouver enfin une stabilité sur le plan professionnel. En septembre 2006, j'ai eu la satisfaction d'intégrer un nouvel établissement qui m'a attribué de façon permanente une salle de classe, une armoire, un rétroprojecteur, une clef d'ascenseur et une place de parking réservée à l'entrée des bâtiments. Cependant, je rencontre encore des difficultés dans l'établissement pour ouvrir les portes, lourdes et équipées de grooms. Prochainement, je pense pouvoir **travailler dans un contexte plus favorable et efficace en utilisant les technologies de l'information** et de la communication, à savoir un matériel de type vidéoprojecteur et ordinateur portable posés de façon permanente sur table (ma salle étant déjà équipée d'un écran) puisque je ne peux pas utiliser normalement le tableau mural. »

Liste des correspondants "handicap" dans les académies

Aix-Marseille

Elisabeth Arnal
Tél. : 04 42 95 29 42
elisabeth.arnal@ac-aix-marseille.fr
Michèle Mourlan
Tél. : 04 42 95 29 57
ce.social@ac-aix-marseille.fr

Amiens

André Reimeringer
Tél. : 03 22 82 39 25
andre.reimeringer@ac-amiens.fr

Besançon

Evelyne Bertin
Tél. : 03 81 65 47 02
evelyne.bertin@ac-besancon.fr

Bordeaux

Geneviève Soriaux
Tél. : 05 57 57 38 79
geneviève.soriaux@ac-bordeaux.fr

Caen

Michèle Kail
Tél. : 02 31 30 15 06
michèle.kail@ac-caen.fr
Véronique Onufryk
Tél. : 02 31 30 16 08
veronique.onufryk@ac-caen.fr

Clermont-Ferrand

Jacqueline Gagnepain
Tél. : 04 73 99 33 41
jacqueline.gagnepain@ac-clermont.fr
Bernadette Rodier
Tél. : 04 73 99 32 87
ce.medical@ac-clermont.fr

Corse

Marie-Catherine Marchi-Fontanarosa
Tél. : 04 95 50 34 00
drh@ac-corse.fr

Créteil

Marie-Charles Soulié
Tél. : 01 57 02 68 39
marie-charles.soulie@ac-creteil.fr
Jean-Christophe Mysse
Tél. : 01 57 02 68 31
jean-christophe.mysse@ac-creteil.fr

Dijon

Agnès Lebrun
Tél. : 03 80 44 85 27
agnes.lebrun@ac-dijon.fr

Grenoble

Dominique Chomat
Tél. : 04 76 74 75 46
dominique.chomat@ac-grenoble.fr

Guadeloupe

Lucie Cordeau
Tél. : 05 90 93 83 95
lucie.cordeau@ac-guadeloupe.fr

Guyane

Renée Lony
Tél. : 05 94 29 93 92
renee.lony@ac-guyane.fr

Lille

Jeannine Bernard
Tél. : 03 20 15 62 06
medprev@ac-lille.fr

Limoges

Martine Grouille
Tél. : 05 55 11 43 44
martine.grouille@ac-limoges.fr

Lyon

Dominique Butreau
Tél. : 04 72 80 63 57
dominique.butreau@ac-lyon.fr

Martinique

Florise Bottius
Tél. : 05 96 52 26 15
florise.bottius@ac-martinique.fr

Montpellier

Michèle Denat
Tél. : 04 67 91 45 21
michele.denat@ac-montpellier.fr

Nancy-Metz

Evelyne Aptel
Tél. : 03 83 86 21 02
ce.service-medical@ac-nancy-metz.fr
Joël Larore
Tél. : 03 83 86 21 03
ce.handicap-drh@ac-nancy-metz.fr

Nantes

Marie-Christine Laurioz
Tél. : 02 40 37 32 56
marie-christine.laurioz@ac-nantes.fr

Nice

Max Hizer
Tél. : 04 93 53 70 34
sante@ac-nice.fr

Orléans-Tours

Cécile Gruel
Tél. : 02 38 79 46 72
ce.medic@ac-orleans-tours.fr

Paris

Muriel Leduc
Tél. : 01 44 62 47 05
muriel.leduc@ac-paris.fr

Poitiers

Françoise Matignon
Tél. : 05 49 54 70 13
francoise.matignon@ac-poitiers.fr

Reims

Bernadette Duvivier
Tél. : 03 26 05 68 47
ce.drh@ac-reims.fr

Rennes

Nadine Pourroy
Tél. : 02 23 21 73 60
ce.ssa@ac-rennes.fr

La Réunion

Renée-France Boother
Tél. : 02 62 48 10 18
renee.boother@ac-reunion.fr

Rouen

Brigitte Bentot
Tél. : 02 32 08 91 47
ass.pre@ac-rouen.fr

Strasbourg

Jeanne Kochanowski
Tél. : 03 88 23 35 30
ce.medical@ac-strasbourg.fr

Toulouse

Jacqueline Bauguil
Tél. : 05 61 17 83 69
social@ac-toulouse.fr

Versailles

Elisabeth Chevrat
Tél. : 01 30 83 46 60
ce.daper2@ac-versailles.fr

Correspondante ministérielle

Direction générale des ressources humaines
Mission à l'intégration des personnels handicapés
Catherine Andriamahenina
Tél. : 01 55 55 48 82